

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 17 juillet 2020

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du samedi 11 juillet 2020

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-26, il soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du samedi 11 juillet 2020 (*ci-joint*).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du samedi 11 juillet 2020 (*ci-joint*).

Le Président

Daniel BÔNE

Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du samedi 11 juillet 2020 à 9 h

Le Conseil communautaire s'est réuni sans public, salle de bal, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. La séance a été filmée et retransmise en direct, sur la page Facebook de Berry FM.

Madame Jennifer TIXIER est désignée secrétaire de séance.

Question n° 1

Installation du Conseil communautaire

Monsieur ADOLPH, Maire de Vernais, doyen d'âge, ouvre et préside la séance du Conseil communautaire, jusqu'à l'élection du Président.

Il procède à l'appel des Conseillers et déclare le Conseil communautaire installé.

Le Conseil communautaire en prend acte.

Monsieur RIOTTE, Maire de Saint-Amand-Montrond, demande la parole avant le vote pour l'élection du Président. Il précise que la coutume fait que la présidence devrait revenir à la ville qui participe le plus financièrement à la Communauté de communes. Il rappelle les propos qu'il a toujours tenus « *Si un jour je deviens Maire de Saint-Amand-Montrond, je ne serai pas le Président de la Communauté de communes* ».

Monsieur RIOTTE souhaite un grand changement dans la méthode de travail. Les actions menées seront basées particulièrement sur le tourisme et le développement économique qui constituent la colonne vertébrale du projet communautaire et la grande priorité sera la Maison de Santé Pluridisciplinaire à installer à l'ancienne école de la Chaume. Enfin, le sujet de l'accueil des gens du voyage doit être réglé rapidement.

Monsieur RIOTTE souhaite que la Communauté de communes soit présidée par un ou une Maire d'une petite commune. Il propose que le plus ancien élu de la Communauté de communes Cœur de France, Monsieur Daniel BÔNE, soit le candidat au poste de Président. Les vice-présidents devront travailler avec lui leurs dossiers et être sur le terrain pour dynamiser la Communauté de communes.

Question n° 2

Élection du Président

Messieurs PARILLAUD et DAGHER sont désignés assesseurs du bureau de vote.

Monsieur BÔNE se porte candidat.

Lors du dépouillement, un bulletin de vote se trouve hors enveloppe mais il est conforme. Les membres du Conseil communautaire décident donc de prendre en compte ce vote.

Monsieur BÔNE est élu (*détail de l'élection sur le procès-verbal ci-joint*).

Monsieur BÔNE, Président, remercie les Conseillers communautaires et prend place à la présidence, à la place de Monsieur ADOLPH.

Question n° 3

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 28 février 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 37 pour, 1 abstention (Jennifer TIXIER)

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du
vendredi 28 février 2020.**

Question n° 4

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur BÔNE, Président, indique que ce compte rendu, très détaillé, a pour but d'informer en toute transparence, les Conseillers communautaires de l'activité de la Communauté de communes. Il s'agit des décisions que le Président est amené à prendre dans le cadre des délégations qui lui sont données par le Conseil communautaire.

Madame RIVET, Maire de Marçais et Vice-Présidente du Conseil Régional Centre Val de Loire, rappelle que le Fonds Renaissance mis en place par la Région et abondé par la Banque des Territoires et les EPCI, dispose de ressources importantes pour aider les entreprises dans la cadre de la reprise « post Covid-19 ». Elle invite chaque Conseiller à faire circuler l'information (*voir document Fonds Renaissance, ci-joint*)

Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.

Question n° 5

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur BÔNE, Président, indique que la Loi permet à Cœur de France de disposer de 8 Vice-Présidents au maximum. Il propose toutefois d'en limiter le nombre à 7, au regard des compétences actuelles. Cela permet, en outre, de disposer d'une Vice-présidence dans le cas où les compétences viendraient à s'élargir.

Les 7 Vice-Présidences proposées par Monsieur BÔNE, Président, sont les suivantes :

- ✓ 1^{ère} : finances, affaires générales, accueil des gens du voyage ;
- ✓ 2^{ème} : pôle santé, Maison de Santé Pluridisciplinaire, désertification médicale ; suivi de la DSP Balnéor ;
- ✓ 3^{ème} : création et entretien de voirie, éclairage public, réseaux, aménagement et entretien du Canal de Berry à vélo ;

- ✓ 4^{ème} : développement économique (ZAC, industrie, artisanat, commerce), gestion de la Passerelle-Atelier des réussites, réflexion sur le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et Entreprises à But d'Emploi (EBE) ;
- ✓ 5^{ème} : assainissement collectif et non collectif (SPANC), eau, GEMAPI ;
- ✓ 6^{ème} : aménagement de l'espace (PLUi-H, SCOT, PNR, ...), projets de développement durable et environnemental, fibre optique, ordures ménagères (SMIRTOM) ;
- ✓ 7^{ème} : tourisme, fonctionnement de l'Office Intercommunal du Tourisme, communication et image du territoire, circuits de randonnées, développement touristique du Canal de Berry à vélo, Pays d'accueil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 7, le nombre de Vice-Présidents.

Question n° 6

Élection des Vice-Présidents

Les Conseillers communautaires suivants ont été élus Vice-présidents de Cœur de France, à bulletin secret (*détail sur le procès-verbal ci-joint*) :

- ✓ 1^{er} VP : Monsieur Emmanuel RIOTTE
- ✓ 2^{ème} VP : Madame Clarisse DULUC
- ✓ 3^{ème} VP : Monsieur Pascal AUPY
- ✓ 4^{ème} VP : Monsieur Geoffroy CANTAT
- ✓ 5^{ème} VP : Monsieur Pascal COLLIN
- ✓ 6^{ème} VP : Monsieur Philippe AUZON
- ✓ 7^{ème} VP : Monsieur Didier DEVASSINE

Question n° 7

Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur BÔNE, Président, donne lecture de la charte de l'élu local, dont un exemplaire a été envoyé à chaque Conseiller communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte de la lecture de la charte de l'élu local.

Question n° 8

Mise en place de la conférence des Maires

La création de la Conférence des Maires a été rendue obligatoire par la Loi du 27 décembre 2019, sauf si le bureau comprend déjà tous les Maires. C'est une instance de coordination entre l'EPCI et les communes qui en sont membres. Elle est présidée par le Président de Cœur de France et comprend tous les Maires.

Monsieur BÔNE, Président, propose d'associer aux travaux de la Conférence des Maires, les deux Vice-présidents qui ne sont pas Maire.

Le Conseil communautaire prend acte de cette mise en place.

Question n° 9

Délégations données au Président par le Conseil communautaire

Monsieur BÔNE, Président, lit la liste des délégations qu'il propose aux Conseillers communautaires de lui accorder, en vertu des articles L 5211-9 et suivants du CGCT.

Pour les points a) réalisation d'emprunts et b) réalisation de lignes de trésorerie, Monsieur BIGOT préfère que le Conseil communautaire donne au préalable, son accord.

Monsieur BÔNE, Président, répond que les emprunts n'interviendront que dès lors qu'ils seront prévus au budget préalablement voté par le Conseil communautaire et que la ligne de trésorerie ne pourrait être réalisée que pour des opérations inscrites à ce même budget.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 37 pour, 1 abstention (Jennifer TIXIER) vote les délégations proposées.

Question n° 10

Fixation de l'indemnité du Président et des Vice-Présidents

Monsieur Bône, Président, indique que Cœur de France versera moins d'indemnités d'élus, d'une part du fait du passage de 8 à 7 Vice-Présidents et d'autre part du fait du montant de l'indemnité réglementaire qui est ajustée à une strate de population inférieure à 20 000 habitants. Ces indemnités passeront de 123 841 € en 2019 à 90 152 € en 2021, soit 33 689 € d'économies pour une année pleine.

Il précise enfin que lui-même ainsi que les Vice-Présidents ne percevront les indemnités qu'à compter du 1^{er} septembre 2020, malgré leur élection ce 11 juillet.

L'économie réalisée (environ 10 000 €) sera affectée à la ligne budgétaire dédiée aux aides aux entreprises, pour les soutenir dans la période difficile qu'elles connaissent (Covid-19).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les indemnités mensuelles du Président et des Vice-Présidents suivant le tableau ci-dessous

	Taux par rapport à l'indice 1027 brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant 1 ^{er} janvier 2019
Président	48,75	1 896,08 €
Vice-Président	20,63	802,38 €

à compter du 1^{er} septembre 2020.

A la fin de la séance, Monsieur BÔNE, Président, s'adresse aux Conseillers communautaires pour leur faire savoir qu'il doit, avant tout, faire un état des lieux de la Communauté de communes Cœur de France, particulièrement sur le plan financier. Une rencontre a déjà eu lieu avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) et une autre est déjà programmée.

Sa priorité n°1 : la mise en place de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, raison pour laquelle il a choisi de proposer une Vice-Présidence pour cela. Il rappelle les autres domaines dans lesquels il souhaite travailler rapidement : accueil des gens du voyage, développement économique, énergies renouvelables, fibre, assainissement, aménagement du territoire et meilleure communication (faire connaître).

Il rappelle aux communes qu'il faut sortir de l'idée que Cœur de France n'est qu'un moyen de financer des projets pour ménager ses propres fonds.

Il souhaite que les élus s'unissent et travaillent ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 35.



PROCÈS-VERBAL

RELATIF A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'An deux mil vingt, le samedi onze juillet à neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à la Salle de bal de Saint-Amand-Montrond, Place de la République sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de communes Cœur de France le 6 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	PRÉSENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGT) :
Pascal AUGENDRE	X		
Serge AUDONNET	X		
Olivier PARILLAUD	X		
Roger DAGHER	X		
Pascal AUPY	X		
Colette PY	X		
Daniel BÔNE	X		
Pascal COLLIN	X		
Patrick BIGOT	X		
Édith MICHELIC	X		
Philippe AUZON	X		
Philippe PERRICHON	X		
Michelle RIVET	X		
Marie-Claude JULIEN	X		
Franck DAUMIN	X		
Yann CADIER	X		
Clarisse DULUC	X		
Alain ANDRIAU	X		
Françoise GONNET	X		
Emmanuel RIOTTE	X		
Jacqueline CHAMPION	X		
Francis BONDIEAU	X		
Florence COMBES	X		
Geoffroy CANTAT	X		
Isabelle CHAPUT	X		
Raphaël FOSSET	X		
Sophie CUINIÈRES-MARTINAT	X		
Jean-Claude LAUNAY	X		
Malika LACH-HAB	X		
Didier DEVASSINE	X		
Noura ANGLADE	X		

Philippe MARME	X		
Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE	X		
Marie BLASQUEZ	X		
Yves PURET			Pouvoir à M. BLASQUEZ
Jennifer TIXIEZ	X		
Claude AUBAILLY	X		
Charles ADOLPH	X		

Les suppléants des communes disposant d'un seul titulaire sont les suivants :

COMMUNE	NOM PRENOM
Arpheuilles	Almaric GUIDOUX
Bessais-le-Fromental	Sophie BAILLARD
Bouzais	Nathalie BERNARDON
Bruère-Allichamps	Roger PORTMANN
Colombiers	Alain LE LIBOUX
Coust	Jean-Paul MARTINAT
Drevant	Christian SIBOULET
Farges-Allichamps	Nicole DÉGAGE-PHALANCHER
La Celle	Agnès CHANTRIER
La Grotte	Philippe VALENTIN
Marçais	Patrick LAVAINÉ
Meillant	Liliane PERSONNAT
Nozières	Nicolas RIBET
Orcenais	Alain PETIT
Saint-Pierre-les-Étieux	Gérard MARTEAU
Vernais	Jean-Louis MAUSSANT

PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Madame Jennifer TIXIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil communautaire (article L. 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Charles ADOLPH déclare les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Monsieur Charles ADOLPH invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau de vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :
Messieurs Roger DAGHER et Olivier PARILLAUD

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire a déposé son bulletin dans une enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	37
c) Bulletin sans enveloppe.....	1
d) Nombre de suffrages déclarés nul.....	0
e) Nombre de votes blancs.....	1
f) Nombre de suffrages exprimés [b + c- (c-d)].....	37
g) Majorité absolue.....	20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel BONE	36	trente-six
Patrick BIGOT	1	un

2.5 Résultats du deuxième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....
- f) Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6 Résultats du troisième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....
- f) Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Daniel BÔNE a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Sous la présidence de Monsieur Daniel BÔNE élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de communes Cœur de France doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit huit vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	38
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	0
d) Nombre de votes blancs.....	1
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	37
f) Majorité absolue.....	19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel RIOTTE	37	trente-sept

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	
d) Nombre de votes blancs.....	
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	
f) Majorité absolue.....	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Emmanuel RIOTTE a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président-

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 38
- c) Nombre de suffrages déclarés nul..... 1
- d) Nombre de votes blancs..... 7
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)]..... 30
- f) Majorité absolue..... 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Clarisse DULUC	28	vingt-huit
Patrick BIGOT	1	un

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....
- f) Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....
- f) Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Clarisse DULUC a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	38
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	0
d) Nombre de votes blancs.....	3
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	35
f) Majorité absolue.....	18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal AUPY	22	vingt-deux
Roger DAGHER	12	douze
Olivier PARILLAUD	1	un

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	
d) Nombre de votes blancs.....	
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	
f) Majorité absolue.....	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	
d) Nombre de votes blancs.....	
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	
f) Majorité absolue.....	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Pascal AUPY a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	38
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	0
d) Nombre de votes blancs.....	5
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	33
f) Majorité absolue.....	17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Geoffroy CANTAT	32	trente-deux
Roger DAGHER	1	un

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin- **SANS OBJET**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	
d) Nombre de votes blancs.....	
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	
f) Majorité absolue.....	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....
- f) Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Geoffroy CANTAT a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 38
- c) Nombre de suffrages déclarés nul..... 0
- d) Nombre de votes blancs..... 2
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)]..... 36
- f) Majorité absolue..... 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal COLLIN	28	vingt-huit
Roger DAGHER	7	sept
Olivier PARILLAUD	1	un

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....
- f) Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c) Nombre de suffrages déclarés nul.....
- d) Nombre de votes blancs.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....
- f) Majorité absolue.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.4 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Pascal COLLIN a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	38
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	0
d) Nombre de votes blancs.....	5
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	33
f) Majorité absolue.....	17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe AUZON	25	vingt-cinq
Patrick BIGOT	8	huit

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	
d) Nombre de votes blancs.....	
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	
f) Majorité absolue.....	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin- SANS OBJET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	
d) Nombre de votes blancs.....	
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	
f) Majorité absolue.....	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.4 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Philippe AUZON a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	38
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	0
d) Nombre de votes blancs.....	3
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	35
f) Majorité absolue.....	18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier DEVASSINE	27	vingt-sept
Charles ADOLPH	6	six
Roger DAGHER	1	un
Serge AUDONNET	1	un

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin- **SANS OBJET**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	
c) Nombre de suffrages déclarés nul.....	
d) Nombre de votes blancs.....	
e) Nombre de suffrages exprimés [b- (c-d)].....	
f) Majorité absolue.....	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Le présent procès-verbal dressé et clos le 11 juillet 2020 à 11 heures 30 minutes, est signé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés de leurs suppléants.

Le doyen d'âge du Conseil communautaire :

Les assesseurs :

Le secrétaire :

Le ou la Présidente de la Communauté de communes Cœur de France

Les membres titulaires du Conseil communautaire ou leur(s) représentant(s)

Pascal AUGENDRE	
Serge AUDONNET	
Olivier PARILLAUD	
Roger DAGHER	
Pascal AUPY	
Colette PY	
Daniel BÔNE	
Pascal COLLIN	
Patrick BIGOT	

Édith MICHELIC	
Philippe AUZON	
Philippe PERRICHON	
Michelle RIVET	
Marie-Claude JULIEN	
Franck DAUMIN	
Yann CADIER	
Clarisse DULUC	
Alain ANDRIAU	
Françoise GONNET	
Emmanuel RIOTTE	
Jacqueline CHAMPION	
Francis BLONDIEAU	
Florence COMBES	
Geoffroy CANTAT	
Isabelle CHAPUT	
Raphaël FOSSET	
Sophie CUINIERES-MARTINAT	

Jean-Claude LAUNAY	
Malika LACH-HAB	
Didier DEVASSINE	
Noura ANGLADE	
Marie-Catherine MALTRE-PIREYRE	
Marie BLASQUEZ	
Yves PURET	
Jennifer TIXIER	
Claude AUBAILLY	
Charles ADOLPH	

Philippe Naume.


